



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	23
Date de la convocation		
11/01/2024		
Date d'affichage		
11/01/2024		

### Séance du 17 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 17 Janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Présents :** tous les membres à l'exception de DUBOS Christelle, DUSSES Jacques, BREVET Véronique qui ont donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, BENOIT-DELBAST Jacqueline, DELPUECH Jean-Luc.

**Absent(s) excusé(s) :** LAPENU Marie-Josée, BOUCLEY Evelyne, DARRIBERE Patrick, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan

**Secrétaire de séance :** LE COADIC Bruno

### N°2024-01-17-03/03 Répartition du produit des concessions funéraires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 96-142 du 21/02/96 ne rendant plus obligatoire la répartition entre le CCAS et la Commune du produit des redevances funéraires,  
Considérant que désormais les communes sont libres d'affecter la totalité des produits de concession à l'un ou l'autre des budgets, budget principal communal, ou budget CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le versement en totalité du produit des concessions funéraires au budget CCAS,
- PRECISE que la mesure sera applicable au 01.01.2024.

A Labenne, le 18 janvier 2024

Le Secrétaire de séance,

Bruno LE COADIC

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22/01/2024  
Et publication et/ou notification le 22/01/2024